

# Problème avec le site de rencontre

# Par Cadrick, le 19/01/2009 à 12:11

Bonjour,

Je me permets de poster sur ce forum car je suis en difficulté avec le site de rencontre be2.com.

Je me suis en effet abonné le 17/01/2009 pour une période de 6 mois (formule présentée comme la plus avantageuse) avec paiement de l'ensemble de mensualités à la souscription. Je souhaiterais maintenant résilier car je me suis rendu compte d'une présence éventuelle de profils bidons (exemple : femme vétérinaire à 22 ans ou profils avec un suffixe "2009" dans le nom) et je les soupçonne d'effectuer des envois de courriels automatiques afin de justifier leur contrat de 10 contacts assurés. Et ceci constitue pour moi des pratiques plus que douteuses.

Ma question est : Est-il possible de résilier en exigeant un remboursement au moins des 5 mois restants dans le cas où l'on estime qu'il y a tromperie ? Sachant que le siège de la société est au Luxembourg ...

Merci et cordialement.

# Par Michael75, le 29/01/2009 à 23:27

Après 14 jours, cela est impossible. Même avant, j'ai des doutes car ce site est une escroquerie.

Je n'ai plus de compte chez eux mais ils continuent à me prélever de l'argent sur mon compte... C'est pour dire. Bon courage.

A noter : une discussion sur le sujet se trouve aussi ici : http://experts-univers.com/probleme-

avec-be2.html

#### Par Cadrick, le 30/01/2009 à 11:13

Bonjour Michael75,

Merci pour votre réponse et pour le lien vers le fil de discussion. J'ai pourtant l'habitude de vérifier l'honnêteté d'un service avant d'y faire quoi que ce soit mais sur ce coup là, j'ai fait preuve de faiblesse. Je pense que j'annulerais la CB lorsque l'échéance de 6 mois sera écoulée, c'est la seule solution restante.

Cordialement,

Cadarick

### Par Michael75, le 30/01/2009 à 12:01

J'ai moi aussi tendance à être vigilant. Je ne sais pas ce qui m'est passé par la tête pour accepter de payer aussi cher et ne pas chercher des avis d'utilisateurs sur internet. Au moins j'aurai appris cela. Et cela me motive aussi pour utiliser le service de "E-carte bleue" afin de ne jamais donner le vrai numéro de carte bancaire sur des sites web de service. N'ayant plus accès à mon compte bien qu'ayant été prélevé à nouveau (alors même que je n'avais déjà plus de compte), Be2 refuse de me rembourser pour le service non-rendu et pour lequel je m'étais désinscrit (certes sans le fax).

Alors oui, même si ça vous fait des frais bancaires, je vous conseille fortement de changer votre carte bancaire d'ici 5 mois. Vous pouvez quand même envoyer le fax de demande de désinscription (j'ai lu que ça ne marche pas forcément). Par contre attention, cela oblige à donner votre adresse...

Je me suis mis en contact avec quelques associations, et pourrai vous donner la suite des évènements.

Avec l'ensemble des personnes qui se sont fait arnaquer, je me demande comment on pourrait s'unir. Peut-être la création d'un site web dédié avec un forum...? Mais en quoi cela nous avancerait si ce n'est avoir une meilleure visibilité sur les pratiques du site en question?

# Par Cadrick, le 30/01/2009 à 17:52

Merci d'échanger votre expérience avec moi.

"Au moins j'aurai appris cela. Et cela me motive aussi pour utiliser le service de "E-carte bleue" afin de ne jamais donner le vrai numéro de carte bancaire sur des sites web de service. "

Effectivement, ma banque propose ce service (caisse d'épargne) mais je crois uniquement

pour des sites d'e-commerce partenaires.

"Alors oui, même si ça vous fait des frais bancaires, je vous conseille fortement de changer votre carte bancaire d'ici 5 mois. Vous pouvez quand même envoyer le fax de demande de désinscription (j'ai lu que ça ne marche pas forcément). Par contre attention, cela oblige à donner votre adresse..."

Pour ce point, je vais voir avec ma banque s'il n'y a pas possibilité de bloqué les prélèvements venant du site be2.com (un collègue m'a confirmé que c'était possible car il a été victime d'un vole de coordonnées CB aux début de l'ecommerce sur internet). après s'il n'y a pas moyen, je vais bien sûr déclarer ma carte perdue.

"Je me suis mis en contact avec quelques associations, et pourrai vous donner la suite des évènements."

Oui, je suis intéressé!

"Avec l'ensemble des personnes qui se sont fait arnaquer, je me demande comment on pourrait s'unir. Peut-être la création d'un site web dédié avec un forum...? Mais en quoi cela nous avancerait si ce n'est avoir une meilleure visibilité sur les pratiques du site en question?"

Je pense qu'il faut faire une action collective comme aux USA, je crois que la pratique commence à se démocratiser en France. Concernant le site Internet, oui, il peut être utile pour I des personnes mécontentes du services en regroupant les témoignages permettant de révéler l'existence d'une éventuelle arnaque ; car nous n'avons pas le droit de les accuser de ce type de pratique sans preuve. Par contre je pense qu'il n'aura aucune valeur juridique en lui même.

Bien à vous.

Cadarick

### Par kaede20, le 31/01/2009 à 14:08

bonjour

pareil j'ai eut quelques soucis, avec ce site.

j'avais cloturer le compte, et j'ai continuer a etre debiter, coup de bol, me suis fait piquer ma cb, donc les prelevement auto ce sont arreter.mais pas les ennuis.Pas plus tard que ce matin je recois ce mail....

Madame, Monsieur,

La société BE2 GMBH m'a transmis votre dossier suite au non paiement de la somme de 179,70 euros pour l'utilisation de ses services sur internet.

SIMPLIFIEZ vous la vie en cliquant sur www.intrum.fr, puis sur 'espace client' pour régler IMMEDIATEMENT le solde dû par carte bancaire, la transaction est sécurisée. Pour cela,

munissez vous de votre référence d'appel : xxxxxxx

A défaut, merci d'envoyer cette somme sous 10 jours par virement ou mandat sur le CCP LYON 20041-01007-0507628T038-65, ou par chèque à l'ordre de INTRUM JUSTITIA, Service Paiement, 69362 LYON Cedex 07 en rappelant votre référence :xxxxxxxxx

J'attire votre attention sur le fait qu'il est important que vous procédiez à une régularisation afin d'éviter une suite contentieuse à ce dossier.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

INTRUM JUSTITIA SAS Département Recouvrement Amiable Rebeca Garcia Rego Tel: 0 826 27 27 25 (0.15 Eur/min)

que faire.....

Par Cadrick, le 31/01/2009 à 15:53

kaede20,

Vous aviez suivi leur procédure d'envoi de fax?

# Par kaede20, le 31/01/2009 à 17:26

du tout!!

j'ai simplement effacer mon compte!!n'ayant pas de nouvellle de leur part a ce moment pdt 2 mois, je pensais que l'affaire etait bouclé....

#### Par Michael75, le 01/02/2009 à 14:15

Bonjour,

Effectivement créer un site n'aurait aucune valeur juridique, mais permettrait de rendre public les agissements de la société et de partager des conseils. Par contre il faut avoir le courage de mettre ça en place, et faire attention aux poursuites judiciaires (je ne sais pas si c'est possible).

Comme Kaede20, j'ai simplement supprimé mon compte (sans envoyer le fax, qui permet lui de désouscrir à la fonction Premium) et n'ai donc plus aucun accès, y compris en gratuit. Mais par contre, je continue de payer!!

Attention au fax, j'ai lu quelque part qu'ils peuvent faire semblant de ne pas l'avoir reçu, et ça oblige à donner son adresse...

# Par Cadrick, le 01/02/2009 à 17:27

"Attention au fax, j'ai lu quelque part qu'ils peuvent faire semblant de ne pas l'avoir reçu, et ça oblige à donner son adresse..."

Peut-être, mais cela permet de se mettre en conformité avec leurs conditions de résiliation et c'est aussi une preuve de notre démarche de désengagement. Si vous ne l'avez pas fait du tout, ils peuvent se sentir "légitime" de reconduire le contrat même si cette pratique est carrément abusive... Je pense que pour pouvoir réclamer, il faut au moins avoir "joué à leur jeu" car il peuvent se cacher derrière le fait que vous n'avez par suivi leur protocole.

Après ils peuvent très bien avoir mon adresse et après? Ils vont envoyer leur "sbires" pour 179 €? Des huissiers pour un service que je n'utiliserais même plus (en plus techniquement cela est facile à prouver)?

Cordialement,

Cadarick

# Par kaede20, le 01/02/2009 à 18:24

Selon moi , la reception d'un email faisant mention qu'une société de recouvrement prends le relai dans cette affaire, me parait n'avoir aucune valeur juridique non ?

# Par Claw, le 03/02/2009 à 15:36

Bonjour à toute et tous,

Oubliez Be2 !! Site + que douteux, qui n'a a priori qu'une ambition : se faire de l'argent sur le dos d'honnêtes gens en les piégeant !!

Tout d'abord mon expérience sur ce site (1), et + bas, la méthode employée pour tenter de me faire rembourser en m'appuyant sur les droits du consommateur français (2).

(1) Dès l'inscription gratuite et test de personnalité effectués (personnellement début 2009), je suis très vite incité à prendre un abonnement payant (fin janvier 2009) pour pouvoir enfin lire tous les messages que j'ai déjà reçus de partenaires soit disant idéales (je suis un homme) mais qui s'avèrent fantômatiques !! Toutes sont russes ou d'origines russes (je précise que je n'ai rien contre les russes), je constate que leur profil est déjà ou devient inactif dans les heures qui suivent l'envoi de leur message (étrange non ?), des messages reçus en double d'un jour à l'autre de ces mêmes partenaires (dont le pseudo changent de quelques lettres parfois) et j'ai même reçu un message envoyé par une certaine irina (russe encore) qui commence par « Bonjour mon amour irina » (???!!!), etc etc, et qui est signé « Alexandre » !!!

Bref leur piège en devient ridicule!!

Et je ne parle pas de la lourdeur et la limite des outils de recherches de partenaires !! La liste de partenaires « idéaux » générée ne correspond que très partiellement voire pas du tout à la sélection personnalisée effectuée (donc impossible par exemple d'avoir la liste des partenaires « idéaux » vivant dans votre région, etc, etc...), les listes ne sont pas triées correctement etc, etc, ? et pour info je sais de quoi je parle, je suis informaticien de gestion depuis 10ans !!

Bref tout est fait pour que vous restiez un maximum de temps sans partenaire, sous-entendu pour que vous continuiez à payer un maximum, avec renouvellement automatique, etc... d'où certainement leur choix de vous proposer (imposer) la liste des partenaires de leur choix sans vous laissez la main avec une recherche personnalisée (d'où les problèmes avec la recherche personnalisée que j'ai évoqué dans le paragraphe précédent).

J'ai fait remonter ces problèmes au service clients de Be2, aucune explication de leur part (Pierre Langlois) à part on va regarder.

(2) Hier soir j'ai donc fait la procédure de résiliation en ligne sur Be2.fr (quel chemin tortueux et non intuitif pour y aller; certainement une tactique encore pour décourager) et j'ai envoyé en parallèle un mail à leur service client en leur précisant que du fait que cela fait moins de 7 jours que je me suis abonné à leurs services payants (Membre premium 6 mois 179.40€) je souhaitais exercer mon droit de rétractation comme le prévoit **l'article L121-20 du code de la consommation française** qui stipule que "Le consommateur dispose d'un délai de sept jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités...".

J'ai poursuivi mon mail en leur disant que comme le prévoit **l'article L121-20-1**, "
Lorsque le droit de rétractation est exercé, le professionnel est tenu de rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé. Au-delà, la somme due est, de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur. Ce remboursement s'effectue par tout moyen de paiement."

Dans le cas où je n'obtiendrais très rapidement ni retour ni remboursement intégral de leur part, je les ai menacé de communiquer mon « dossier » à une des plus grandes radios nationales française car je pense que c'est une des seules manières efficaces pour les faire bouger!

Pour l'instant j'attends mais si certains sont intéressés pour connaître la suite de mon dossier et/ou partager leur expérience, faites le savoir par un message nous essaierons de nous mettre en contact, voire de nous réunir pour faire bloc, il y a trop de gens qui se plaignent de ce site!!

Et dire que c'était la première fois que je m'inscrivais à un site de rencontre....je voulais voir ce qu'il en était, j'ai été servi !!! ;-)

Bon courage à toutes et à tous, en espérant vous avoir aidé à ma manière!

# Par Michael75, le 03/02/2009 à 23:45

#### @Cadrick

Oui, en effet, si vous êtes encore abonné, autant passer par la méthode du fax (bon déjà faudra que je trouve moyen d'envoyer un fax, de mon côté !! Bien sûr, tout le monde à un fax chez soi !)

Pour mon cas, n'ayant pas vu qu'il fallait envoyer la demande de résiliation par fax, j'avais supprimé complètement mon profil. Maintenant que je suis prélevé à nouveau (sans compte !), je ne souhaite pas envoyer tout de suite le fax et essayer d'obtenir un remboursement (utopique, mais je suis en début de contact avec une association, je vous en tiendrai au courant). Après oui, j'enverrai le fax pour qu'ils ne me prélèvent pas encore une fois.

# @Claw

Merci de partager ton expérience, il faut faire un maximum de bruit autour de l'arnaque de Be2, afin qu'à terme cette boîte coule et n'exploite plus ce marché facile de célibataires. Pour toi le cas est un peu différent, car il s'agit du droit de rétractation. Ca va être intéressant de voir comment ils vont agir, surtout avec des points précis. Garde bien trace de tes e-mails, car ils pourraient faire en sorte de traiter ton dossier trop tard...

Pour les sites de rencontre, je crois que seul Meetic est moins cher, permet une recherche correcte des membres, et permet de se créer un profil utile.

J'avais pris le service payant, il y a reconduction automatique aussi, et il faut appeler un numéro pour se désabonner au service payant. J'en ai fait le test ce soir, c'est impeccable : c'est un numéro vert, le prélèvement allait se faire demain, mais ça a bien été annulé immédiatement, sans aucun problème.

Car oui, en plus d'être une escroquerie, be2 ne propose RIEN! On ne peut presque pas personnaliser son profil, et chercher selon des critères les personnes.

Concernant les médias, il peut en effet y avoir "Service public" sur France Inter qui peut peutêtre traiter de ce sujet.

Un sujet dans Envoyé spécial tel que ça a récemment été fait avec "l'arnaque" de certaines entreprises de cours particuliers privés, serait bienvenu!

En attendant, nous devons faire un maximum de bruit sur internet afin de prévenir les gens. En espérant que le référencement sur Be2 tombe sur nos messages...

Allez, bonne continuation, et on se tient au courant de la suite.

#### Par Claw, le 04/02/2009 à 12:54

#### Bonjour,

Pour vous tenir au courant, voici la réponse que Be2 me fait ce matin suite à ma demande de remboursement intégral (comme le prévoit le code de la consommation française, voir mon message du 03.02.2009) [s]que le service ait été utilisé ou pas par le consommateur pendant ce même délai (Mes sources : LEGIFRANCE :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000006292048&idSectionTA=LEGISCT

[/s]:

#### Cher client be2.

Nous vous remercions pour votre message. Cependant, nous ne pouvons pas vous rembourser puisque vous avez déjà utilisé en partie nos services premium payants, en envoyant ou en lisant un message d'un des contacts et pour des raisons techniques, nous ne faisons malheureusement pas de remboursements partiels. Pour de plus amples informations, nous vous recommandons de lire nos conditions générales d'utilisation se trouvant en bas de la page de notre site. Nous vous remercions de votre compréhension. D'autre part, nous ne pouvons réactiver votre profil puisqu'il a été définitivement effacé. Cependant, si vous en créez un nouveau nous activerons l'Accès Premium pour la durée pendant laquelle vous n'avez pas pu l'utiliser. Sincères salutations, Pierre Langlois Service clientèle

Bref une belle démonstration de mauvaise foi!! Surtout quand ils disent que le remboursement partiel est impossible **pour des raisons techniques**! Sous-entendu ce sont presque eux les victimes!! En revanche ils ne rencontrent aucun problème technique pour l'encaissement .....

(Pour celles et ceux qui seraient encore dans le délai des 7 jours, pensez bien à désactiver et effacer définitivement votre profil Be2 sinon vous ne pourrez plus rien faire avec "cette méthode").

Je leur ai bien sûr renvoyé un message en leur disant que par leur position de nonremboursement, Be2 se mettait donc hors la loi.

Cependant je leur ai laissé une dernière chance mais par contre je les informe que s'ils persistaient dans leur position de non-remboursement, j'entâmerai une action en justice contre eux et je transmettrai mon dossier complet aux médias français.

#### Mickaël:

Merci pour ta réponse et désolé pour ta situation.

L'idée de la télé est bonne mais le problème c'est qu'avant d'être entendus, écoutés et ensuite diffusés, il peut se passer beaucoup de temps. Ce n'est que mon avis. J'avais plutôt pensé à 2 choses :

- Contacter une très grande radio d'informations française (je sais laquelle) qui laisse la place tous les matins aux appels d'auditeurs pour parler de l'actualité et/ou de leurs soucis aux quotidiens.

Intérêt ==> Rapidité d'actions et des millions d'oreilles à l'écoute ! Be2 appréciera... et bien sûr au cas où ils n'auraient pas entendu l'émission, on leur podcastera l'extrait par mail à leur service clients ! Là on verra s'ils ont toujours des problèmes techniques pour envoyer un chèque.....

- En parallèle ou plutôt avant le côté média, ça serait p-e bien de faire circuler une liste de pétition via internet. J'ai vu que c'était possible. Ensuite on diffuse sur internet, les gens signent et ça fait du poids.

Qu'en penses tu ou plus généralement qu'en pensez vous ?

En gros c'est un coup de tel à la radio à laquelle je pense + signer une pétition: ce n'est rien, et c'est en même temp énorme !

Et pourtant je ne suis pas quelqu'un qui se plaint facilement pour tout et n'importe quoi mais

quelle insjustice!! Et croyez moi j'ai bien d'autres choses à faire en ce moment!! Mais quand on voit sur internet tous ces gens qui se plaignent de ce site Be2 et qui se font voler en toute impunité ....!

Courage à tous!

Bonne journée

# Par Claw, le 10/02/2009 à 19:00

Salut.

Pour votre information j'ai reçu aujourd'hui un message de Be2 qui finalement m'informe que je serai remboursé de l'intégralité de mes 179.40€ !!

Comme quoi ça vaut le coup de pas lâcher l'affaire!

Bon courage à toutes et tous!

#### Par marina, le 17/02/2009 à 13:32

Bonjour,

J'ai lu avec beaucoup d'attention tous vos messages et je m'aperçois qu'un grand nombre de personnes sont mécontentes tant sur le plan relationnel que financier.

J'avais, pour ma part, avant de m'engager sur Be2, bien lu leur contrat et à l'époque où je me suis inscrite (le 12/08/2008) et ce, pour 6 mois, il était possible de résilier le renouvellement de celui-ci, soit par écrit, soit par fax, mais effectivement 14 jours avant la date dudit renouvellement.

Mon histoire est un peu incroyable car j'ai rencontré une personne sur ce site en Octobre 2008 et je n'avais donc aucun intérêt à renouveller mon abonnement Prémium le 12/02/2009.

Le 26 Janvier, je leur ai donc envoyé une lettre en recommandée pour cesser mon abonnement et leur faire part de ma rencontre sur Be2 et le 27 Janvier, par sécurité, je leur ai envoyé un mail pour leur confirmer qu'un courrier en recommandé allait leur parvenir pour cessation de mon abonnement.

Pierre Langlois, responsable clientèle, me répond aimablement dans un premier temps. Il me souhaite même beaucoup de bonheur .... ce Monsieur à certainement beaucoup d'humour, ce dont je vais me rendre compte par la suite!

Le 31 Janvier, je reçois un mail de Pierre Langlois me précisant que mon courrier ne leur ai jamais parvenu et que de ce faite Be2 va devoir me prélever à nouveau 6 mois d'abonnement

١

Je ne me décourage pas pour autant. Le 4 février, je leur envoie un courrier en recommandé, avec ,cette fois-ci ,un accusé de réception. Ce courrier leur est bien parvenu .... enfin.

Dans ce courrier, était donc jointe la photocopie du récépissé de mon premier courrier recommandé de la poste daté du 27 Janvier. Be2 a donc bien la preuve que je ne leur raconte pas des mensonges. "Tout va s'arranger, me dis-je naïvement".

Mais il y a une suite à ce feuilleton, vous vous en doutez bien.

Monsieur Pierre Langlois, mon très cher correspondant Be2, m'envoie un mail cette semaine pour me dire; que oui, en fait, mon premier courrier leur était bien parvenu ... mais trop tard hélas, trop tard, car celui-ci n'est arrivé au Luxembourg que le 30 Janvier, soit 12 Jours avant la date de résiliation, au lieu de 14 jours ..."2 jours de retard, chère cliente" .... donc le 12 février 2009 j'ai, à nouveau, été prélevé de 6 mois d'abonnement.

C'est quand même incroyable que sur le mail du 31 Janvier, Monsieur Pierre Langlois me certifiait que non, aucun courrier de ma part ne leur était parvenu et il en était sincèrement désolé.

Bien entendu, j'ai renvoyé un mail à Be2 pour leur préciser que ce n'était pas la date de réception qui comptait mais la date d'expédition (le cachet de la poste faisant foi) mais je pense, néanmoins, que je vais être obligée aussi de me tourner vers une Société de défense des consommateurs, voire peut-être mon avocat car je ne lâcherai pas l'affaire!

Hormis tous ces problèmes d'ordre financier, il me semble que même si j'avais été dans mon tort en résiliant à 12 jours au lieu de 14, il me semble quand même que compte-tenu de ma situation (rencontre sur leur site) Be2 aurait pu faire un geste commercial et me demander plutôt de raconter mon histoire ... mais non ! pas un mot là-dessus ! c'est inimaginable.

Monsieur Pierre Langlois ne me connait pas très bien. Nous ferons plus ample connaissance dans les jours, semaines, mois ... à venir car je n'ai aucunement l'intention de m'arrêter là. Je ne les lâcherai plus. Je suis à la retraite et j'ai tout mon temps devant moi ! Alors à bientôt Monsieur Langlois !

Et bon courage à tous ceux qui sont confrontés à ce site qui j'espère, un jour, "aura le revers de la médaille".

Marina

# Par Claw, le 17/02/2009 à 18:58

Salut Marina,

Je suis Claw (le message juste au dessus du votre).

Comme vous avez pu le lire, j'ai réussi à leur faire changer d'avis et j'attends désormais mon remboursement intégral de 179.40€ (dans les semaines à venir).

J'étais dans mon droit donc ils n'avaient aucune raison de ne pas me rembourser, j'ai donc insisté.

C'est vrai qu'en lisant votre histoire on se rend compte encore une fois de la mauvaise foi et de la malhonnêteté de cette société.

Concernant ton 1er courrier recommandé, c'est en effet la date d'expédition qui fait foi donc ils sont dans l'obligation de prendre en compte cette date qui vous permet donc de résilier votre abonnement dans les délais.

Donc ils sont dans l'obligation de vous rembourser!

En revanche attention car ils peuvent tenter de vous sortir le discours comme quoi on ne peut plus vous rembourser car vous avez potentiellement utiliser leurs services payants depuis le renouvellement de votre abonnement (12.02.2009).

Donc si ce n'est pas déjà fait, pensez **en premier lieu** à "désactiver" puis "effacer" définitivement votre profil du site Be2.

Ensuite vous pouvez faire comme moi c'est-à-dire utiliser votre droit de rétractation dans le délai des 7 jours (Article L121-20 et L121-20-1 du code de la consommation française - voir mes messages sur ce forum) : .Vous avez donc jusqu'au 19.02.2009 (12.02.2009 + 7 jours) pour utiliser cette procédure qui a marché pour moi même s'il ne s'agissait pas d'un renouvellement mais d'un 1er abonnement.

Il vous suffit pour cela de leur envoyer un mail et leur dire que vous souhaitez utiliser votre droit de rétractation (au titre des articles ci-dessus) et demandez le remboursement intégral des sommes prélevées comme le précise la loi.

Si ça coince toujours, faites une réclamation (gratuite) sur le site du Centre Européen des Consommateurs France : http://www.europe-consommateurs.eu/fr/comment-les-exercer/formulaire/ . Ils sont efficaces, répondent assez rapidement.

Bon courage à vous.

Mais ne lâchez rien, ils sont dans leur tort.

Claw

# Par Michael75, le 17/02/2009 à 18:58

Bonjour à tous,

Désolé, je reviens après quelques semaines d'absence.

Merci Marina de nous faire part de ta mauvaise expérience avec Be2, j'espère que les choses pourront s'arranger grâce aux conseils que nous nous donnons tous.

Et il est vraiment important qu'un plus grand nombre de personnes connaisse les agissements de la société Be2, afin que ceux-ci cessent au plus vite.

Merci à Claw aussi, je pense que les détails que tu as fournis concernant le délai légal français de rétractation (avec ou sans utilisation des services payant) au cours des 7 jours

suivant l'achat vont pouvoir être utiles à bien des personnes!

Quant à moi, M. Langlois fait la sourde oreille au cours des nombreux échanges, mais une piste s'ouvre auprès de la demande que j'ai faite au Centre Européen des Consommateurs. Je ne manquerai pas de vous faire part de la suite des évènements.

Une pétition pourrait être une bonne idée en effet. Alerter des médias serait l'idéal aussi. Déjà je pense que le nombre de mécontents sur les différents forums va aider à mettre en garde un plus grand nombre. Poursuivons nos actions !

#### Par Claw, le 17/02/2009 à 19:22

Salut Mickael75,

J'espère que le Centre Européen des Consommateurs pourra débloquer ta situation.

Une chose à savoir est que dans tous les cas, leurs CGU ne respectent pas la législation française dans le sens où elles se doivent de préciser clairement et explicitement le processus de vente en l'occurrence faire apparaître que le règlement s'effectue en UN SEUL prélèvement!! Et ce n'est mentionné nul part dans ces CGU!

Voir expérience de Feeem sur : http://www.paperblog.fr/262734/be2-copier-coller-coule/

Bon courage à toi et s'il faut faire une pétition ou autre démarche groupée, je suis des vôtres (même si mon dossier est en cours de résolution).

Claw

# Par marina, le 19/02/2009 à 14:44

Merci infiniment à Claw et Michael75 d'avoir pris le temps de me répondre.

J'ai suivi vos conseils.

J'ai envoyé un courriel à Be2 pour leur faire valoir mon droit de rétractation même si je ne suis pas certaine que celui-ci soit valable pour un renouvellement de contrat. Je vais essayer de me renseigner à ce sujet.

J'ai également effacé mon profil sur leur site par sécurité.

J'ai aussi adressé un courriel à Euro-info-Kehl pour leur expliquer la situation et j'ai mis en copie les mails échangés avec Pierre Langlois.

Pour le moment, j'ai reçu, ce matin, un courriel de Pierre Langlois en réponse à mon mail lui expliquant qu'en France, le cachet de la poste fait foi et qu'en aucun cas be2 se devait de me débiter de l'argent sur mon compte le 12/02/09.

voici sa réponse :

Chère cliente be2,

Nous vous remercions de votre message.

Nous avons transmis votre demande au service concerné. Dès une réponse de leur part, nous vous en informerons au plus vite.

Sincères salutations,

Pierre Langlois Service clientèle

Il faut avoir une patience infinie avec ce site mais je crois aussi, comme vous, qu'il ne faut surtout pas "lacher prise". Je pense qu'ils font tout pour que les clients se lassent de ce genre de correspondance et abandonnent .... pour ma part, j'en ai vu d'autres et je ne cesserai pas un seul instant de les harceler.

Encore merci pour vos précieux conseils.

Je vous souhaite un bon week-end ensoleillé et vous tiendrai au courant de l'avancement de cette affaire.

Marina

### Par Claw, le 19/02/2009 à 17:37

Bonjour Marina, Bonjour Mickaël, Bonjour à tous.

Je voulais aussi ajouter une chose qui peut p-e vous aider : il faudrait peut-être aussi "creuser" du côté de la Loi Chatel. Voir si elle s'applique dans le cas d'un site de rencontre. Pour rappel la Loi Châtel interdit désormais le renouvellement automatique d'un contrat (à tacite reconduction) sans en (ré-)informer le client quelques jours avant la date d'échéance. A partir du moment où le client reçoit cette information, ce dernier dispose alors d'un délai de 20 jours pour résilier. Ce délai permet même parfois de résilier après la date d'échéance et donc d'avoir un remboursement rétro-actif.

En l'occurrence Be2 ne ré-informe **jamais** ses clients du renouvellement automatique qui approche.....

Regardez sur Internet pour + d'infos.

Bonne chance à vous Marina et Mickaël, et à vous tous.

Claw

Par marina, le 19/02/2009 à 19:10

Bonsoir Claw,

Voici ce que j'ai trouvé sur la Loi Chatel :

Une pratique illégale : Depuis la loi Chatel rentrée en vigueur en août 2005, les reconductions tacites d'abonnements sont soumises à des règles strictes. L'article L.136-1 stipule que "le consommateur doit être averti par écrit, au moins un mois et au plus deux mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire les contrats qu'il a conclus avec une clause de reconduction tacite." Et comme vous vous en doutez, les sites de rencontre pratiquant le renouvelement tacite des abonnements se gardent bien d'accomplir ce type de formalités... Conclusion : Certains diront probablement qu'il s'agit là aussi de pratiques courantes, comme le fait d'avoir recours à des faux membres. Nous rappelons ici qu'il s'agit de pratiques illégales car le législateur a estimé que le consommateur était trompé s'il n'était pas averti expréssement du fait que son abonnement est reconductible. Nous pensons simplement qu'à force d'avoir recours à ce genre de pratiques douteuses, les sites de rencontre nuisent considérablement à leur image. Nous avons la faiblesse de croire que si les sites étaient plus respectueux avec leurs clients, il leur serait possible d'afficher des résultats en hausse sans tomber dans l'illégalité ni la tromperie... Et pour parler en termes "business", une personne sera toujours prête à payer un prix élevé pour un service de qualité. En revanche, un client déçu est égal à environ trois prospects de perdus... L'immense majorité des sites de rencontre (Meetic, Match.com, Easyflirt, unerencontre.com, etc.) applique un renouvelement automatique sans en avertir les membres. Parship semble se conduire un peu mieux que les autres, car même si le renouvelement automatique est compris par défaut, Parship est l'un des rares sites de rencontre à repsecter la loi Chatel. C'est à dire à avertir le membre que son abonnement va bientôt être renouvelé sauf si il s'y oppose.

Et voici la réponse d'une personne sur cet article :

Je lis avec intérêt cet article, je me permet de corriger ce que vous dites. La loi Chatel encadre bien les procédures d'abonnement mais uniquement pour les abonnements dits "de longue durée" ce qui n'est pas le cas pour des abonnements de 1, 3 et même 6 mois. Il n'y a donc rien "d'illégal" dans ces pratiques (je ne juge pas de l'aspect "commercial"). Bien à vous.

Je n'ai pas trouvé d'autres informations pour l'instant.

Bonne soirée Marina

Par Michael75, le 20/02/2009 à 00:21

Bonsoir à tous!

Marina, tu disais: "'il ne faut surtout pas lacher prise".

Tu as entièrement raison!!

Le centre Européen des consommateurs m'a débloqué la situation et Be2 a effectué un remboursement sur mon compte bancaire! Le dossier avait été transféré à leurs collègues luxembourgeois et l'affaire s'est réglée en moins d'un mois.

Pour rappel, j'avais été débité alors que j'avais complètement supprimé mon compte (donc plus aucun accès au site, même gratuit), certes sans envoyer le fax (je n'avais même pas vu, car quand on supprime son compte on croit en avoir fini!).

Voici le lien en question du centre européen des consommateurs : http://www.europeconsommateurs.eu/fr/.

Un très grand merci pour leur efficacité.

Ah, une remarque importante : Parship ne prévient pas non plus de la reconduite du contrat (pour une abonnement de 3 mois, ceci est écrit dans le mail de l'abonnement, c'est tout, on est jamais prévenu à nouveau).

Eh oui, on est célibataire, et on en profite pour nous exploiter...

Allez, bon courage à tous!

### Par marina, le 20/02/2009 à 11:33

Bonjour à tous,

La persévérance est payante .... voici la réponse que je viens de recevoir à mon courriel du 17 février dans lequel je leur écrivais ceci :

Madame, Monsieur,

>> Je vous signale, une fois de plus, que ce n'est pas la date de réception qui compte lors de l'envoi d'un courrier en recommandé mais la date d'expédition du courrier.

>>

>> Vous avez en votre possession la preuve que je vous ai adressé un courrier en temps et en heure aussi je vous demande de me rembourser le plus rapidement possible.

- >> D'autre part, pour tout abonnement ou renouvellement d'abonnement, j'ai le droit d'utiliser mon droit de rétractation dans les 7 jours. Vous m'avez réabonnée de force le 12 février 2009, j'utilise donc mon droit de rétractation de 7 jours et vous demande
- >> de me rembourser le plus rapidement possible. Ce droit m'est imparti jusqu'au 19 FEVRIER 2009!
- >> (Article L121-20 et L121-20-1 du code de la consommation française )

>>

>> Si vous ne voulez rien entendre, je me mets en relation avec : Euro-info-Kehl pour leur expliquer que je vous ai adressé 2 courriers (recommandé et recommandé avec accusé de réception) plus 10 mails pour annuler mon réabonnement chez vous mais que vous ne

>> voulez rien savoir malgré les preuves en votre possession.

>>

>> Je n'en resterai pas là, soyez en assurés.

>>

Chère cliente be2, Nous vous confirmons par la présente que le montant de 169,40 EUR a bien été transféré sur votre compte de carte bancaire. Veuillez bien noter que ce montant n'apparaîtra en règle générale sur votre relevé de compte qu'après un délai de 6 à 8 semaines. Nous vous invitons à prendre contact avec votre fournisseur de crédit si vous désirez obtenir une confirmation de notre virement. Nous restons à votre disposition pour tout autre renseignement supplémentaire sur votre remboursement. Sincères salutations, Pierre Langlois Service clientèle ENCORE UN GRAND MERCI POUR VOS PRECIEUX CONSEILS en particulier à Claw et Michael75. Je suis contente aussi pour toi Michael et j'espère que d'autres personnes aboutiront dans leur réclamations auprès de be2. En tout cas, ne perdez pas espoir. Bon courage à tous Marina

### Par Claw, le 20/02/2009 à 13:10

Bonjour!!

>> Salutations

>> Josette Jaffres

Voici donc la réponse de Be2 :

>>

Bravo à Marina et Mickaël, content pour vous!

Cela confirme encore une fois que Be2 lâche l'affaire dès qu'ils constatent qu'un client (victime) insiste un peu (en s'appuyant sur des aspects légaux) en leur faisant comprendre qu'il s'est rendu compte du caractère abusif voire illégal de ce site (fonctionnemet + service clientèle).

On comprend alors pourquoi mr Frédéric BESSON de Be2 France (qui a écrit sur ce forum) peut se féliciter que - je cite - : "En 4 ans d'existence dans 35 pays, nous n'avons jamais fait

l'objet d'une procédure juridique, car nous respectons l'ensemble des dispositions légales en vigueur." (ces propos restant bien sûr à prouver...)

- Mais si je commande une voiture qui n'a finalement pas de volant est-ce légal ? Be2 c'est ça, c'est un site qui normalement est fait pour rechercher et trouver un/une partenaire, alors que l'outil de recherche personnalisée ne fonctionne même pas! (aucune explication du service clientèle à ce sujet là) Vous restez donc avec la liste de partenaires soient disant "idéaux"que vous impose Be2 (liste dont le système de tri ne fonctionne pas non plus...).
- Les CGUs qui ne mentionnement pas clairement le processus de ventes (prélèvement en une seule fois) comme le précise la loi.....
- Faire face à plusieurs refus de remboursement de la part du service clientèle alors qu'on utilise de façon tout à fait légitime son droit de rétractation dans le délai des 7 jours **comme le stipule la loi** !
- Une procédure de résiliation en ligne bien cachée sur le site !! Il faut passer par les FAQ puis une sous-catégorie qui ne s'intitule pas "résiliation" pour enfin trouver le Graal et pouvoir résilier ....quand cette option ne buggue pas...
- Et je ne parle pas des nombreux buggues informatique lorsqu'on veut saisir des infos personnalisées sur son profil (loisirs, opinions, etc). Je crois que j'ai dû m'y reprendre à 15 fois au moins (avec plusieurs jours d'intervalles) pour que mes données soient finalement enregistrées !!!
- Et je ne parle pas des nombreux messages de partenaires reçus dès l'inscription gratuite et qui incitent à prendre l'abonnement payant pour pouvoir les lire. Le pb c'est que ces partenaires s'avèrent fantômatiques (profils inactifs) !! Et l'abonnement ensuite payé comme par hasard nous ne recevons plus aucun message de partenaires ... !! Forcément avec un tel outil de recherche, on risque pas de nous trouver.... !!
- Et si Be2 arrive à nous prouver que ces partenaires fantômatiques sont des "scammers", je ne pourrai qu'inciter les gens qui souhaiteraient s'inscrire sur ce site à l'éviter, à cause de la pollution impressionnante qu'ils représentent et contre laquelle Be2 semble impuissant!

Donc je n'ai qu'une chose à dire à cette société Be2 et à Mr Besson : Bravo à vous ! **Votre site de rencontres.....de victimes** [s][/s] fonctionne à merveilles !

Bref je tenais à reprendre quelques minutes (précieuses dans mon emploi du temps) pour refaire un compte-rendu de ce qu'est Be2 !

Bon courage à tous!

Claw

Par didule, le 23/02/2009 à 09:53

Bonjour,

Je viens moi aussi de recevoir une lettre d'avis d'assignation de Intrum Justitia alors qu'il y a plus de 1,5 ans que je n'ai pas été sur le site de BE2 : je m'étais juste inscrite pour les 6 mois et à aucun moment je n'ai recu de courrier pour tacite reconduction ! j'avais totalement oublié cette société et je n'avais même pas vu qu'il continuait à me prélever chaque trimestre (etourderie de ma part !) du coup, j'ai fait opposition sur ma carte bancaire ! Que faire ? je n'ai même plus de PC perso et n'ai pas les coordonnées de la sté BE2 pour leur écrire.

Qui peut me venir en aide en me transmettrant leur n° de fax ou de tél. avec mes remerciements

## Par marina, le 24/02/2009 à 11:49

Bonjour Didule,

Je suis Marina et tu pourras lire mes quelques mails ci-dessus et comment je suis parvenue à résoudre mon litige avec be2.

Bien entendu, comme beaucoup de personnes qui s'inscrivent sur ce site, je constate que tu n'as pas pris le temps de lire leur contrat.

Il est précisé dans ce contrat que 14 jours avant la date de fin d'abonnement tu dois leur envoyer un fax ou un courrier pour résilier ton abonnement car le renouvellement se fait de façon automatique.

La première chose à faire est d'aller sur ton profil et d'annuler dans "options" ton profil et ton accès prémium.

Ensuite, résilies au plus vite ton abonnement.

Par fax:

au +33 (0)1 72 92 90 02

Par courrier:

be2 GmbH Service clientèle 2 Kofferschmattsgaessel L-6755 GREVENMACHER

Pour la validité de votre demande, pensez à y inclure les informations suivantes:

- Votre vrai nom
- Adresse complète
- Adresse email
- Pseudonyme
- Date d'achat

- Montant d'achat
- Raison de la résiliation
- Et le plus important : votre signature

Bonne chance!

Marina

# Par didule, le 24/02/2009 à 13:58

bonjour Marina

Je vais, de ce pas, leur envoyer un courrier en recommandé.

Par contre, impossible de me souvenir du pseudo et du mot de passe que j'avais mis à l'époque pour annuler mon profil ? comment faire ?

Effectivement je n'avais pas du lire les clauses et je pensais qu'à la fin des 6 mois, si je ne renouvellais pas mon abonnement celui ci se terminait.

Je me suis fais avoir une fois, je me ferai pas reprendre une deuxième fois.

Avec mes remerciements didule

#### Par marina, le 24/02/2009 à 14:22

Didule, tu me poses une "colle"!

Il faudrait que tu arrives à te souvenir au moins de ton pseudo ... sinon, peut-être envoyer un mail à be2 à l'adresse suivante :

service-client@be2.fr en indiquant ton nom et adresse mais je ne suis pas certaine que çà marche puisque quand tu résilies tu dois indiquer ton pseudonyme ...

essaies quand même et surtout ne te décourages pas!

bon courage

marina

#### Par Claw, le 25/02/2009 à 11:00

Bonjour Didule,

Pour l'histoire du pseudo oublié, tu peux essayer de retrouver le mail que Be2 t'a envoyé à l'époque confirmant la création de ton profil.

Si tu ne le retrouve pas, tu peux en effet envoyé un mail au Service Client en leur précisant **l'email perso** que tu as précisé lors de to inscription sur Be2, ça devrait suffir pour qu'ils retrouvent ton pseudo.

Si tu as oublié ton mot de passe, sur la page initiale de Be2, il te suffit de cliquer sur "[s]mot de passe oublié?[/s]" et de préciser ton pseudo (retrouvé...), ils t'enverront alors ton nouveau mot de passe sur ton email.

Bon courage.

Claw

# Par didule, le 25/02/2009 à 11:32

Bonjour Claw,

Merci de la réponse, c'est ce que j'ai fait en leur envoyant un mail pour mon pseudo en même temps que le courrier postal + fax.

J'espère que cela suffira pour mettre un terme à cette mauvaise aventure.

Sinon, je n'ai toujours pas payé la somme demandée par la sté de recouvrement ! qu'est ce que je risque, vont-ils vraiment envoyer les huissiers pour 128 euros ?

A bientôt et encore merci pour les conseils Didule

# Par Claw, le 25/02/2009 à 16:35

Didule,

Si tu payes la somme demandée ça sous-entendra que tu reconnais "tes torts", donc pour retrouver ensuite ton argent, c'est mission impossible.

D'autre part si ce courrier de la société de recouvrement n'a pas été envoyé en recommandé + AR, il ne vaut rien légalement parlant, car Be2 doit pouvoir prouver aux yeux de la justice que tu as bien reçu ce courrier or sans recommandé + AR ce n'est pas possible.

Donc pour l'instant il ne vaut mieux pas payer même si c'est vrai que si tu n'avais pas fait la procédure de résiliation et jamais effacé ton pseudo, tu tombes dans leur piège du renouvellement automatique.

Je ne connais pas exactement ton "dossier" à savoir par exemple : quelle était la dernière date d'échéance de ton abonnement (=date de renouvellement automatique) ?

Dans tous les cas, tu peux faire une réclamation (gratuite) sur le site du Centre Européen des Consommateurs France : http://www.europe-consommateurs.eu/fr/comment-les-

exercer/formulaire/. Ils sont efficaces, répondent assez rapidement....et doivent commencer à connaître Be2 et leurs pratiques abusives........

Et encore une fois (voir messages précédents), Be2 est dans l'obligation (entre autre) de préciser clairement et explicitement dans leur CGUs le processus de ventes (prélèvement en une seule fois) comme le précise la loi..... Or ce n'est pas le cas donc .....

Bon courage à toi.

Claw

#### Par elisa01, le 06/03/2009 à 20:43

Bonjour,

Je subis également les désagréments du site malhonnête Be2. Je m'étais inscrite pour 6 mois en juin dernier mais devant les profils bidons, j'avais laissé tomber. Je ne me suis plus connectée depuis la fin de mon abonnement (d'ailleurs, si on ne paie pas, on ne peut pas aller sur le site). Je leur avais envoyé un fax resté sans réponse. Ce matin, j'ai eu la très mauvaise surprise de recevoir un avis d'assignation devant le tribunal émis par Intrum Justitia. Je n'ai pas d'autre choix que de payer mais à compter de ce jour, je mène une bataille contre ce site afin que le harcèlement cesse et que je puisse récuperer mes billes.

Be2 = N'y allez pas, c'est de la pure arnaque!

# Par kaede20, le 07/03/2009 à 14:52

Pareil je viens moi aussi de recevoir ce jour une lettre d'avis d'assignation de Intrum Justitia me reclamant la somme de 170e. Je ne sais plus quoi faire, helas...car hors de question de payer!!!!En plus c'est un courier qui date du 3 mars et qui me demande de payer sous 4 jours MDR on est le 7....

et en plus le tout envoyer en echo plis, je trouve ca dingue!!!Rien ne peux prouver que je l'ai bien recus d'ailleurs....

# Par adev, le 09/03/2009 à 11:03

Bonjour,

les 179euros me sont réclamé par un organisme de recouvrement de Lyon, hors je n'ai utilisé le site que 1 heure l'année dernière! Procédure de déabonnements, mail, etc...

Que faire contre ces méthodes peu scrupuleuses ?

Merci de votre aide.

Adev.

#### Par didule, le 09/03/2009 à 11:22

Bonjour à tous,

J'ai également reçu une relance de Intrum Justicia mais comme je ne suis pas décidée à me laisser faire, je vais leur envoyer ce jour un courrier (AR) en leur demandant la copie du contrat signé par moi et par Be2 ! la loi stipule qu'ils doivent transmettre les fondements de la dette (rien avec leur réclamation !) ; il ne doit pas y avoir de frais et intêrets or ils réclament des frais (c'est à la charge du créancier donc Be2 ! interdit par la loi !) ; sur les courriers, l'adresse de Be2 n'est pas mentionnée (or obligatoire !) et leur premier envoi

est menaçant (caractère gras, menace d'huissier...) donc plein d'erreur et passible de poursuite suivant le décret 96-1112, est-ce que je me trompe ?

Bien à vous et bon courage

Didule

# Par adev, le 09/03/2009 à 11:22

Bonjour,

j'ai relancé la société INTRUM JUSTITIA SAS, par mail uniquement, ainsi que BE2. J'attends leur réponses afin de stopper de m'ennuyer de 179euros que je ne souhaitepas payer car je n'utilise pas le site internet depuis mon inscription et résiliation initiale (???).

Si vous souhaitez vous organiser en groupe, j'y serai.

# Par elisa01, le 09/03/2009 à 20:10

Bonsoir,

J'avoue être un peu désemparée. Je leur ai envoyé un mail mais pas de réponse (excepté leur mail automatique). J'attends quelques jours et je vais saisir le centre européen des consommateurs. L'union fait la force, si tous ensemble, on saisit cet organisme, on a peut-être des chances d'être entendus ? Qu'en pensez-vous ?

Moi j'ai payé la société de recouvrement de Lyon mais je compte bien me faire rembourser et SURTOUT je souhaite qu'ils me résilient. Je n'ai pas envie d'avoir le même tour dans 6 mois. Si quelqu'un a une idée... je suis partante...

# Par kaede20, le 09/03/2009 à 20:36

courrier envoyer en AR ce jour a la sociéte de recouvrement en leur disant que je ne pairai pas et que leur methode d'operer etais hors-loi. je vous tiens au courrant de la suite

# Par elisa01, le 10/03/2009 à 18:28

Je n'ai toujours pas reçu de réponse à mon mail envoyé à Be2...N'hésitez pas à nous tenir au courant de vos démarches individuelles... L'union fait la force! Est-ce que quelqu'un a déjà contacté le centre européen des consommateurs?

# Par **seb86**, le **11/03/2009** à **22:51**

Bonjour à tous,

j'ai moi aussi reçu aujourd'hui une courrier d'un huissier de justice pour le règlement de 179.40€. Je me suis résigner à payer car çà m'a fait peur avec leur menaces de saisies mobilières sous 72 heures si non-paiement de la somme.

J'ai une question à tous ceux qui ont réussi à s'en sortir :

Faut-il impérativement attendre 14 jours avant la reconduction de l'abonnement pour faire annuler par courrier avec AR les prélèvement où alors puis-je m'y prendre maintenant? Car j'ai extrêmement peur qu'ils recommencent avec leur huissier de justice étant donné que j'avais fait annuler ma carte bancaire pour qu'ils ne ponctionnent plus dessus.

Est-ce que vous pensé que malgré les remboursements de vos prélèvements, ils ne vont pas recommencer dans 6 mois à vous reponctionner ??

Merci d'avance pour vos réponses.

PS: NE VOUS ABONNER SURTOUT PAS A BE2!!! GROSSE ARNAQUE!

# Par didule, le 12/03/2009 à 10:08

Bonjour à tous,

Sur les courriers d'Intrum Justicia, est-il préciser à quoi correspond la créance ?

Je pense que les menaces sont du bluff pour intimider et malheureusement ça marche. J'ai fait partir mon AR avant hier et j'attends leur réponse. Je leur demande de me justifier la

somme dûe, on va voir la réponse.

nb : Lors de votre inscription à Be2, sur vos relevés de comptes, quel nom était noté lors du prélèvement : Be2 ou autre chose ?

didule

#### Par **seb86**, le **12/03/2009** à **13:29**

Bonjour à tous,

pour te répondre Didule, il n'y aucun détail de la créance.

Je vous laisse ci-dessous le détail de la lettre :

# "MISE EN DEMEURE DE PAYER

Messieurs.

Je suis chargé par la société Intrum Justitia, gestionnaire contentieux du dossier, de procéder contre vous au recouvrement de la créance de BE2 GMBH d'un montant de **179.40**€ J'ai reçu instructions formelles de diligenter à votre encontre une procédure d'injonction de payer devant le tribunal de votre domicile.

Sans règlement de votre part sous 72 heures chez Intrum Justitia, vous vous exposez à la saisie mobilière qui en résulte.

Afin d'éviter ce recours extrême, veuillez impérativement faire parvenir votre règlement à la société **INTRUM JUSTITIA - 35 Rue Victorien Sardou - 69362 LYON Cedex 07**, dès réception de la présente, par chèque, mandat ou virement sur le CCP LYON 20041-01007-0507628T038-65, sans omettre votre numéro de dossier.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués."

Voila le message, j'espère que sa vous donnera une idée de leur motivation à nous voler notre argent. Mais ce qui est étrange c'est qu'il est adressé au nom de "Messieurs" en entête alors que je suis seul?!

Merci à tous pour votre aide.

# Par seb86, le 12/03/2009 à 20:18

Bonsoir à tous,

je viens de faire une demande d'aide auprès du Centre Européen des Consommateurs France en espérant qu'ils puissent résoudre mon problème.

Bonne soirée à toutes et à tous.

Et que la lutte continue !...

Par <b>kyle26</b> , le <b>14/03/2009</b> à <b>10:37</b>
Bonjour j'ai également reçu ce mail ce matin :
Madame, Monsieur,
Madamo, Monolour,
La société BE2 GMBH m'a transmis votre dossier suite au non paiement de la somme de 179,40 euros, pour l'utilisation de ses services sur internet.
SIMPLIFIEZ vous la vie en cliquant sur www.intrum.fr, puis 'espace débiteur' pour régler IMMEDIATEMENT le solde dû par carte bancaire, la transaction est sécurisée. Pour cela, munissez vous de votre référence d'appel : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
A défaut, merci d'envoyer cette somme sous 10 jours par virement ou mandat sur le CCP LYON 20041-01007-0507628T038-65, ou par chèque à l'ordre de INTRUM JUSTITIA, Service Paiement, 69362 LYON Cedex 07 en rappelant votre référence : xxxxxxxxxxx
J'attire votre attention sur le fait qu'il est important que vous procédiez à une régularisation afin d'éviter une suite contentieuse à ce dossier.
Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.
INTRUM JUSTITIA SAS Département Recouvrement Amiable XXX XXX
Petit historique Je me suis inscrit pour 6mois (quel erreur) en juillet 2008 donc jusqu'en janvier 2009 avec carte bancaire (heureusement ma carte a été changer entre temps)  Donc en février ils m'ont demandé de renouveler ma carte (pour un service que j'ai utilisé pendant 1mois) je pensais qu'ils me lâcheraient avec cette histoire  J'ai envoyé un message au centre Europe consommateur <a href="http://www.europe-consommateurs.eu/fr/comment-les-exercer/formulaire/">http://www.europe-consommateurs.eu/fr/comment-les-exercer/formulaire/</a> J'attends des réponses si vous en avez n'hésitez pas !

# Par kaede20, le 14/03/2009 à 12:45

j'ai envoyer 1 couriers a BE2 ainsi qu'a Intrum justitia ,il y a une semaine en AR , leur stipulant formellement qu'il pouvais aller se brosser concernant les 170 Euro a regler. J'ai toujour pas recu les accusés de reception...donc wait and see

Par heleniqua, le 18/03/2009 à 00:07

bonsoir,moi aussi je me suis fait avoir avec be2 ,je me suis inscrite dimanche matin et surprise quand j'ai vu qu'il m'avait preleve la somme de 358.58 euros,depuis quelque contact et quand je demandais avoir les photos plus rien.Aujourd'hui je leur ai demande de resilier mon contrat,leur reponse toujours la meme en bref il fallait bien lire le contrat il rajoute "il nous est malheureusement impossible de vous rembourser le montant total de votre inscription puisque vous avez deja utilise partiellement nos services.Par l'utilisation de nos services prenium payants, nous comprenons la lecture et l'envoie de messages à vos partenaires" Entre parenthese je n'ai parle à personne

Il m'on donc indique la marche à suivre que j'allais recevoir un code de re resiliation!Ce soir en rentrant ce code 2 fois à chaque fois code errone et à la fin que peut etre il n'etait plus valable duree 48 h....je l'ai reçu à midi!!

Aussi à force de lire vos message ce soir j'ai fait opposition de ma carte banquaire(perte) .Peut etre serait il plus prudent que je leur fasse une lettre de resiliation en recommande! en stipulant l'article L121-20 de plus je vais ecrire au centre europeen des consommateur de france Que pensez vous de ma demarche?

# Par seb86, le 18/03/2009 à 20:33

Salut heleniqua,

je pense que ta démarche est bonne, si tu contact le centre européen n'oublie de le mettre dans ton message que BE2 ne respecte pas le délai de rétractation de 7 jours auquel tu as normalement droit. Donc BE2 devrait te rembourser car tu n'est pas satisfaite de leurs services proposés.

Acharne toi sur les e-mail contre eux et stipule bien que tu es dans ton droit et que tu feras intervenir la justice s'ils ne respectent pas le délai de rétractation.

Bon courage dans ta lutte!

# Par heleniqua, le 23/03/2009 à 20:02

Des nouvelles de ce merveilleux site de rencontre!!!Apres leur avoir envoyé une lettre recommandée avec accusè de reception,le 18,j'ai envoye aussi un fax leur precisant l'article L 121-20-1.Le 21 mars ils m'ont repondu par mail qu'il avait bien reçu mon fax et que mon renouvellement d'adherent etait resilié et que pour le remboursement il le transmettait au service responsable!qu'il me previendront par mail donc j'attends une semaine maximun puis transfere mon dossier au centre europeen des consommateurs de france

# Par Laufey, le 30/03/2009 à 21:26

Bonjour,

Il y a un mois, j'ai fait la même erreur que vous, sur un coup de tête. Ce n'est qu'en voyant la tête de mon compte en banque que j'ai réalisé avoir fait une bêtises.

J'ai donc fait quelques recherches, et je suis tombée sur ce forum... j'ai suivi à peu près à la lettre les indications de Claw. Demande de résiliation de mon abonnement en lettre avec accusé de réception, et demande d'application de la loi française. Autant vous dire que ce fut laborieux...

J'ai l'impression que le "SAV" ne comprend qu'une seule personne : Monsieur Pierre Langlois qui m'a envoyé une quinzaine de messages pré-enregistrés dans lesquels il me répétait toujours la même chose : vous étiez prévenue par un petit "i" que le prélèvement se ferait en une fois, pour des raisons technique, on ne fait pas de remboursement partiels... Quelle honte ! Et si on rencontre quelqu'un avant la fin de l'abonnement, on continue de payer un service dont on n'a plus besoin et en plus, on est réabonné de force ? Un coup de fil à ma banque m'a permis de savoir que ce réabonnement était une utilisation frauduleuse de la carte de paiement puisque l'on ne souscrit en aucun cas à un prélèvement automatique. Néanmoins, mon premier paiement est tout à fait légal.

Je ne me suis pas laissée démontée, donnant une date butoir pour le remboursement, menaçant de passer par la DDCCRF, des associations de consommateurs, et le Centre Européen des Consommateurs France, et en leur envoyant un mail tous les deux jours pour leur rappeler que leur date butoir arrivait, et que je n'allais pas les laisser s'en tirer comme ça. Aujourd'hui, surprise, après une vingtaine de mails ils me propose un remboursement partiel (où sont les soucis techniques ?) de la moitié de la somme en réduisant mon abonnement de la moitié du temps prévu. Un peu fatiguée, j'ai décidé d'accepter, mais je pense qu'avec un peu d'acharnement, j'aurais pu retrouver tout mon argent.

Alors voilà, merci à toi Claw, et bon courage à vous, n'hésitez pas à vous acharner, à les harceler, et dites vous que c'est toujours une bonne leçon de prise : être plus méfiant... Surtout, ne les laissez pas s'en tirer ainsi.

# Par heleniqua, le 02/04/2009 à 07:29

ma perseverance a paye j'ai ete rembourse integralement,pensez à envoyer dans les 7 jours qui suivent votre inscription,un fax pour demander votre resiliation vu l'article L121.20 .Merci pour les infos que j'ai eu sur ce forum

# Par nueng, le 08/04/2009 à 22:20

Bonjour je vous écris car ce matin j'ai reçu une lettre identique a celle de Seb86 de la société Intrum Justicia

# MISE EN DEMEURE DE PAYER

Messieurs,

Je suis chargé par la société Intrum Justitia, gestionnaire contentieux du dossier, de procéder contre vous au recouvrement de la créance de BE2 GMBH d'un montant de 179.40€.

J'ai reçu instructions formelles de diligenter à votre encontre une procédure d'injonction de payer devant le tribunal de votre domicile.

Sans règlement de votre part sous 72 heures chez Intrum Justitia, vous vous exposez à la saisie mobilière qui en résulte.

Afin d'éviter ce recours extrême, veuillez impérativement faire parvenir votre règlement à la société INTRUM JUSTITIA - 35 Rue Victorien Sardou - 69362 LYON Cedex 07, dès réception de la présente, par chèque, mandat ou virement sur le CCP LYON 20041-01007-0507628T038-65, sans omettre votre numéro de dossier.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués."

Le problème est que je n'ai utilise Be2 que très peu de temps je vois pas pourquoi je dois 174 euros.

J'aimerais savoir ce que vos démarches en écrivant a la société en recommande avec AR a réglé votre problème ou pas

Je précise que je n'ai toujours pas payer la somme demandé, est ce que je risque réellement une saisie dans 3 jours ?

# Par **nueng**, le **08/04/2009** à **22:23**

Je tiens à préciser que la lettre est au nom d'un huissier de justice dans le 68 et qu'elle est signée datée et tamponnée.

# Par heleniqua, le 08/04/2009 à 22:38

Bonsoir, j'ai ete rembourse car j'ai envoyé le fax et lettre recommandee avant les 7 jours que tout consommateurs à droit pour se retracter. Faxer tout de suite pour annuler votre reabonnement, quant à l'huissier telephoné à un huissier de votre ville pour savoir si vous risquez vraiment quelque chose! sinon donnez 5 euros par mois.

#### Par **seb86**, le **08/04/2009** à **22:42**

Salut nueng,

Personnellement j'ai payé pour éviter les problèmes avec la justice et être du bon coté de la loi.

J'ai eu une réponse de la part du centre européen des consommateurs français suite a l'envoi de mon contentieux par mail. Mon dossier va être transmis à la justice du Luxembourg qui prendra contact avec BE2. J'espère que je vais avoir réponse rapide de leur part.

En tout cas, fais ce qui te semble le plus juste.

Mon exemple est peut-être pas le bon car j'ai payé suite au courrier.

Bon courage dans ta lutte!

# Par rombig, le 09/04/2009 à 00:49

Bonsoir à tous

J ai reçu le même courrier d'un huissier du 68 aujourd'hui même me demandant de payer 179,70€.

Abonné dès octobre 2008 pour 3 mois après avoir payé 179 €, j'ai vite trouvé le site très mauvais et l'ai vite abandonné. 179 € de gaspillés enfin baste. En janvier au bout de 2 mois et demie je change de carte bancaire suite à une perte. Be2 me relance par mail fin janvier en m enjoignant de rentrer mes nouvelles coordonnées bancaires, puis Intrum Justitia me contacte en mars par mail, je leur réponds qu il est hors de question pour moi de payer de nouveau 179 € puis je reçois ce matin par courrier postal cette lettre peu avenante du Haut-Rhin...

C'est incroyable, ce site est fourbe et mal conçu, peu lisible, voilà où j'en suis maintenant avec cette lettre sur les bras, je n ai absolument pas envie de régler 179 € de nouveau, je n'ai plus accès au site évidemment et tant mieux d'ailleurs. J ai lu sur un autre site que l'huissier ne peut rien contre vous sans jugement préalable...

Merci pour vos conseils ...

# Par rombig, le 09/04/2009 à 00:54

Juste pour préciser le lien vers le commentaire que je viens de mentionner sur les huissiers et les recouvrements

http://www.commentcamarche.net/forum/affich-8600125-intrum-justitia

Bon courage à tous!

# Par rombig, le 09/04/2009 à 13:55

Bonjour de nouveau

Petite question à ceux qui ont contacté le Centre Européen des Consommateurs France: quel est le N° de tél de Be 2 qui est requis dans le formulaire de réclamation (je n arrive pas à le trouver....)

Merci par avance

# Par heleniqua, le 09/04/2009 à 14:49

numero du fax pour la france +33(0)1 72 92 90 02

# Par desespoir49, le 09/04/2009 à 20:08

Bonsoir.

J'ai reçu une lettre d'huissier et j'ai payé.

Je m'étais inscrite pour 6 mois. Au bout de 2 mois, j'ai changé de carte. Be2 m'a relancé pour rentrer mes nouvelles coordonnées mais je ne l'ai pas fait. Pas de courrier pour tacite reconduction, je n'ai pas envoyé de fax ni lettre pour résilier l'abonnement. Je pensais si je ne renouvelle pas , mon abonnement se termine et en plus, be2 n'avait plus mes coordonnées bancaires.

Malheureusement je ne peux pas aller sur le site pour annuler mon profil et mon accès premiun.

Que puis-je faire? Merci d'avance

Par heleniqua, le 09/04/2009 à 20:22

envoyez un fax au numero que j'ai marque plus haut

Par desespoir49, le 09/04/2009 à 20:41

Merci . Si j'ai bien compris, j'envoie un fax pour résilier

Par Fud, le 29/05/2009 à 11:56

Bonjour à tous

Moi je suis encore plus crédule que la moyenne :(

Car je me suis fais avoir comme tout le monde a la date du 22/05/08 et j'ai résilier mon abonnement dans le mois qui a suivie voyant que ce n'étais pas sérieux ! Mais a ce moment là il n'étais dis nul part de faire un fax en plus !

Et donc six moi plus tard j'ai étais de nouveaux prélever!

Je suis aller voir un conseiller juridique, il a fait des courriers a finis par avoir une réponse pour demander des infos complémentaire; puis plus rien ; et là boum il me reprenne 179.40€. Je vais voir le consieller juridique qui me dis on peut pas faire grand chose il son a l'etranger!

Sans rire il ma fais trainer 5mois pour me dire ça, j'ai une solution ou pas?

#### Par **Peïre**, le **29/05/2009** à **18:19**

# Bonjour à tous!

Je suis dans la même situation que beaucoup ici.

En Novembre 2008, je souscris à leur formule 6 mois (où d'ailleurs il n'était indiqué nul part que le prélevement se faisait en une fois).

Il y a quinze jours, je me rappelle que l'abonnement arrive bientôt à échéance et me connecte sur leur site où j'apprends d'une part que le renouvellement automatique se fera le lendemain et d'autre part, après bien des manipulations, que j'aurai dû leur envoyer un fax 14 jours plus tôt.

Tout de suite, j'envoie un mail indiquant ma volonté de résilier mon abonnement, précisant que je m'opposerai à toute reconduction tacite et à tout prélevement automatique. Je précise aussi que je n'avais pas été informé de quelque manière que ce soit du renouvellement du contrat.

Dans le même temps, je déclare la perte de ma carte bancaire afin d'éviter tout prélevement. 48 heures après, je reçois un mail me redonnant la marche à suivre pour se désabonner (fax 14 jours avant etc), puis le lendemain un mail m'informant de l'impossibilité pour eux de débiter ma carte (et pour cause).

J'envoie donc le fax de résiliation au numéro de fax indiqué (ce matin).

Il y a une heure, je reçois un mail m'expliquant que mon fax a été bien reçu, que mon abonnement a été annulé puisque le prélevement n'a pas été fait, mais que je dois quand même leur réglé la somme de 179,40 puisque je n'ai pas envoyé mon fax 14 jours avant la date butoir. Et joint leurs coordonnées bancaires pour que je paie par virement la somme dûe plus des frais de retard (dont le montant n'est d'ailleurs pas indiqué).

Parallèlement, j'ai aussi eu droit au mail automatique m'informant que puisque je n'avais pas mis à jour mes coordonnées bancaire après leur première demande, ils allaient mettre en place une procédure de recouvrement.

Dois-je payer pour avoir la paix ,ou leurs réclamations sont-elles infondées ? Voilà, j'espére que ce n'est pas trop confus, mais je suis un peu à cran.

# Par cliper31, le 02/06/2009 à 10:03

# bonjour,

Je vois que nous sommes nombreux à avoir des problèmes avec ce site.

Déjà, à l'inscription il y a tromperie en indiquant 30eur/mois, il faut cliquer sur le "i" pour avoir l'info qu'en fait ce seront 179eur débité de suite et en 1 seule fois.

Meme chose pour les fiches bidon, les emails bidons, sans compter sur les recherches par régions qui ne fonctionnent pas, moulins en midi pyrenées, pourquoi pas.

Ensuite, le même autre problème pour la résiliation, fax non reçu.... il faut porter plainte, déposer un dossier à la DGCCRF etc... sinon 6 mois plus tard rebelote 179eur dans leur poche...

#### Par Damien62, le 16/06/2009 à 10:48

Bonjour,

Je suis également une victime du site be2, en bref j'ai pris un abonnement en juin 2008, devant l'inneficacité du site j'ai supprimé mon profil et comme de nombreuses personnes mon compte à été de nouveau débité en décembre.

La j'ai fait opposition sur ma carte bleue pensant être tranquille. Hier je reçois ce mail :

Le renouvellement automatique de votre Accès Premium n'a pas pu avoir lieu à cause d'un problème avec votre carte de credit ou votre compte bancaire, en dépit des messages que nous vous avons adressés à cet effet.

Nous sommes donc dans l'obligation d'entamer des procédures judiciaires à votre encontre, et de remettre votre dossier à notre agence de recouvrement.

Pour toute question ou commentaire, veuillez contacter notre service client.

Je ne sais pas quelle décision prendre pour être tranquille :

- payer pour 6 mois de plus et faire la résiliation par fax car je ne l'ai pas faite pour ne pas leur donner mes coordonnées.
- ou faire le mort et attendre de voir comment cela va se passer (vont-il me retrouver?). Je tiens à signaler que je ne me suis plus connecté sur leur site depuis juin ou juillet 2008 et que je ne souviens pas du pseudo utilisé car si j'en arrive à faire la résiliation par fax le pseudo est obligatoire donc source d'ennui supplémentaire pour ma résiliation.

Je ne vois pas comment m'en sortir, merci d'avance pour vos conseils

# Par morphus, le 08/07/2009 à 22:40

Bonjour à tous!

Je tenais à vous raconter mon histoire :

Je me suis inscrit il y a quelques mois sur le site de BE2, j'avais pris un forfait de 6 mois.

Ayant trouvé l'Amour, quelques mois après mon inscription, j'ai arrêté de consulter le site de BE2. Mais eux à la fin de mon abonnement ils n'ont pas arrêté les prélèvements.

J'ai donc aussitôt faxé une demande de résiliation, n'ayant pas obtenu de réponse. J'en ai profité pour contacter le Centre Européen des Consommateurs France (service gratuit). Je leur ai envoyé toutes les pièces justificatives. De mon coté, j'ai aussi envoyé une lettre recommandée à BE2.

Et récemment j'ai obtenu le remboursement du dernier prélèvement.

BE2 c'est bien on peut trouver l'Amour, mais attention aux comptes bancaires et pensez à

résilier à temps.

N'hésitez pas à insister, le Centre Européen des Consommateurs France est assez influant pour obtenir le remboursement.

Cordialement,

# Par alfrednobody, le 10/08/2009 à 21:55

Bonjour,

Bien comme tout le monde ici j'ai un soucis avec Be2.

Je viens de recevoir aujourd'hui une lettre indiquant une assignation devant tribunal.

Selon cette lettre je leur devrais 195.40 frais et interet retard compris.

Hors cela fais bientôt deux ans que je suis désabonné de ce site, et qu'il ne me débitent plus sur mon compte. et soudain ils se réveillent et je leur dois cette somme, c'est étrange.

De plus la lettre parle de tentative de régler le chose à l'amiable, cela fait deux ans que je n'entend plus parler d'eux, ni mail, ni courrier, ni appel, alors je vois pas ou ils ont chercher une tentative à l'amiable de tout ça.

Bref pour ceux qui croit que c'est finis avec eux (Comme je l'ai cru), vous aurez peut être une surprise comme celle là dans deux ans ...

#### Par lusaka, le 21/08/2009 à 19:28

Bonjour,

Je viens de me faire escroqué de 170euro par Be2.fr, alors que je ne suis plus sur ce site depuis plus de 2ans et 15jours avec la fin de validité de ma CB il mon débité sans même savoir pour quelle service! je trouve ça infernal...

# Par mallo, le 10/09/2009 à 23:39

bonjour, moi je viens de me faire arnaquer, ils viennent de me retirer la somme de 358 euros alors que ca fais presque un ans que je n'utilise plus leurs service . j'ai juste payer une fois pour utiliser leurs services et la je viens de voir cette superbe nouvelle ce sont des escrots le seul moyen que j'ai trouver pour qu'ils ne recommencent pas c de faire opposition sur la carte bleue!

# Par guyometel, le 22/09/2009 à 20:21

Moi j'ai une gros problème avec ce site, cela fait bien 2 ans que je ne vais plus sur ce site et depuis quelques semaines je reçois des courrier comme quoi je n'ai pas payé mon

abonnement alors que je me suis juste inscrit et rien d'autre.

Mais ce soir j'ai reçu un coup de téléphone comme quoi si je ne payais pas la somme du toute de uiste et par téléphone avec ma carte bleue, ça allait au tribunal.

J'ai répondu que je paierai mais par chèque

Que dois-je faire maintenant ???

Merci

## Par danie61, le 16/10/2009 à 17:34

#### bonjour

mon fils aussi malgrè sa résiliation a les même problèmes que vous tous donc je fais pour lui toute les démarches que je peux faire pour que cela s'arrête.

J'ai fait quasiment tout ce que vous avez fait et j'attends..

J'ai trouvé le nom du directeur français de be2 :

il s'appelle Fabrice Le Parc et il est sur facebook j'ai réussi à lui envoyer un message en lui disant brièvement ce qui arrive à mon fils et en laissant mon adresse mail on verra bien mais si tout le monde arrive à le joindre par cet intermédiaire peut être que cela réglera le problème (je ne suis pas son ami!!!!)

voilà j'espère avoir amené ma petite contribution pour toutes nos défences envers ce site bonne journée à vous tous

#### Par tof93300, le 11/11/2009 à 03:10

#### bonsoir

Je me suis fais aussi avoir par contre cela fais 2 jour que je me suis incrit sur le be2 et j aimerai savoir comment je peux resilier mon contract au plus vite ou faut que j attend les 14 jours avant la fin du contract et suite de la réponse de Marina , je peux pas annuler mon accé prenium , avant que je resilie mon contract ,

et si cela ne fonctionne pas , je pose une pleinte et change ma carte bancaire , et puis c est tout .

je me suis inscrit le 09/11/2009 j aimerais résilier mon contract maintenant est ce que c est possible?

tof93300

# Par MadameDupont, le 17/12/2009 à 14:43

Moi aussi je me suis enregistré et ça à pris quelques jours jusqu'à que je puisse utiliser mon compte.

Malheureusement c'est normal avec les sites de rencontre. Mais si tu lis le contrat sérieusement tu est informée sur toutes les conditions.

En faite je suis vraiment contente avec <u>be2.fr</u> car le service et les personnes sont géniales. J'ai pas encore trouvé mon âme sœur mais j'ai déjà rencontré beaucoup d'homme très intéressant.

# Par Nico, le 24/12/2009 à 17:51

Bonjour,

Même soucis avec ce site.

Malgré mes mails, mon courrier, je viens de recevoir la lettre d'un Créancier me demandant le règlement de 185.4 Euros. Super nouvelle pour la veille de noel :(

Que dois je faire?

Régler comme tous les victimes de ces escrocs ?

Porter plainte?

# Par kyle26, le 24/12/2009 à 18:20

Moi j'ai laissé passer cette lettre de menace qui n'a rien de légal, je l'ai reçu déjà depuis 6 mois de plus en lettre "Eco".

Bref grosse arnaque qui ne manque pas sur le net ^^

# Par Lolipop, le 20/05/2010 à 11:02

Cela fait longtemps que ce post à été crée mais pour résilier le contrat sur be2, il suffit d'envoyer un courrier recommandé et le tour est joué...

Bonne décennie... (vu le temps de réponse :D )

# Par Chris95, le 01/06/2010 à 13:58

Bonjour à tous,

Ca ne suffit pas à me réconforter, mais je constate que je ne suis pas le seul dans ce cas.

Au jour d'aujourd'hui, Be2 me réclame la somme de 195 euro au titre de la dettes que j'ai soidisant envers eux et des intérêts de cette dette. Je suis dans le même cas que certains d'entre vous, à savoir que j'ai résilié mon abonnement en supprimant mon profil à défaut d'envoyer le fax requis, et qu'ils ont fait perdurer mon abonnement. Suite à une usurpation de ma carte en Espagne, un nouveau code secret m'a été fourni et ils n'ont pas pu prélever directement, d'où le mail d'aujourd'hui.

Il est parfaitement scandaleux de pratiquer de la sorte, mais je constate aussi que la loi ne nous épaule pas dans ce cas, puisque la résiliation ne s'inscrit absolument pas dans le délai imparti.

Existe-t-il un groupement de consommateur dans le cadre de ce litige? Certains ont-ils obtenus gain de cause depuis?

Merci d'avance pour vos réponses car ils m'ont lancé un ultimatum de 4 jours avant intervention de leur pseudo huissier!

# Par PRISSOU, le 15/07/2010 à 21:08

# bonjour

je me suis inscrite sur Bé fin aout 2009 pour 6 mois entre temps j ai changé de carte donc arrivé a échéance ils n ont pu me prélevés pour 6 autre mois TOUT DE SUITE JE ME SUIS Vu INTERDIT D ACCES ils m on evoyé des relances et a nouveau des offres que biensur je n ai pas été consulté puisque en plus je pensais avoir supprimé mon profil ja i envoyé une lettre de résiliation en A.R A laquelle je n ai jamais eu de réponce .

et la maitenant j aiun cabinet d huissier qui ma envoyé 2 mails m ordonnant de payé ! que dois je faire ?

en sachant qu il n ont acune adresse ou me joindre sauf ma boite mail dois je faire la sorde oreille ?quelqu un peut il me renseigné ?

# Par mistrigri, le 15/09/2010 à 21:58

un message a tous ceux qui se sont fait escroqués par Be2.

voici ce que j'ai fait pour etre débarrasser de ces inposteurs. Après avoir recu des mail puis lettre d'hussier qui n'a aucune valeur dans la mesure ou celle-ci ne sont pas en recommandé,n et qui ne sont faites que pour nous intimidés j'ai téléphoner a cet huissier lui expliquant que dans la mesure ou Be2 était situé au luixenbourg je déposé plainte contre eux représentant de Be2 pour escroquerie et abus de confiance. et que je faisait remonter l'info a l'Haye au centre des fraudes de la facon donc Be2 agissait illégalement envers ses adhérents. depuis plus de nouvelles. Après cela j'engage toutes les personnes qui continues a etre prélevés de changer de carte beue.

# Par mistrigri, le 15/09/2010 à 22:00

un message a tous ceux qui se sont fait escroqués par Be2. voici ce que j'ai fait pour etre débarrasser de ces inposteurs. Après avoir recu des mail puis lettre d'hussier qui n'a aucune valeur dans la mesure ou celle-ci ne sont pas en recommandé,n et qui ne sont faites que pour nous intimidés j'ai téléphoner a cet huissier lui expliquant que dans la mesure ou Be2 était situé au luixenbourg je déposé plainte contre eux représentant de Be2 pour escroquerie et abus de confiance. et que je faisait remonter l'info a l'Haye au centre des fraudes de la facon donc Be2 agissait illégalement envers ses adhérents. depuis plus de nouvelles. Après cela j'engage toutes les personnes qui continues a etre prélevés de changer de carte beue.

#### Par domino2, le 16/09/2010 à 15:37

Bonjour Mistigri,

Que vous a répondu l'huissier et cela fait combien de temps que vous n'avez pas de nouvelles ?

Je viens en effet de recevoir une lettre ( en courrier normal, non recommandé !) de ce même huissier me demandant 358.8€ à régler sous 72h chez intrumJustitia .

# Par dark\_chti, le 05/11/2010 à 22:47

J'ai reçu un mail d'intrum justitia à cause de B2 (perte de ma CB donc il ne peuvent plus prélever) j'ai un envoyé un courrier chez eux mais j'ai pas eu de réponse pour la résiliation, est ce que intrum justitia peut faire des actions en justice ou saisie de biens si je ne régularise pas ??

# Par Pierre13000, le 10/08/2011 à 00:04

Bonjour à vous, voilà maintenant un peu plus d'un mois que je suis inscrit sur le site de Be2.

Je me rend compte maintenant que j'aurai en effet du me renseigner plus tot, avant de m'engager dans la démarche d'inscription sur ce site, avec un abonnement de 3 mois.

Je me suis rendu compte également que tout les contact que j'ai pu avoir lors de mon inscription ont été ou bien effacés ou bien ne m'adressent plus la parole. D'une grande joie, de belles déceptions.

J'ai eu le plaisir de discuter avec trois jeunes femmes tout simplement magnifiques, à qui j'avais envoyé un message au préalable puisqu'elles correspondait à celles avec qui j'avais le meilleur "index" de compatibilité.

Or, il se trouvait que sur ces trois jeunes femmes, deux se sont montrées particulièrement chaleureuses, douces et gentilles avec moi, puis m'ont avoué vivre... en côte d'ivoire, à Abidjan, à partir de là déjà, ça se complique un peu surtout que pour envisager une recontre, c'est pas la porte à côté. :D

Après quelque temps de discution donc, une d'entre elles m'avoue penser avoir trouvé l'homme de sa vie mais que sa dernière relation avec une homme en france l'empechait de

prendre l'avion pour cela et que l'homme de sa vie n'hésiterai pas à lui payer le billet d'avion pour qu'elle vienne... la belle blague.

J'ai continué de jouer le jeux, elle me sors une histoire à dormir debout, dont je m'inspirerai peut être pour créer un livre.. jusqu'à en venir à la menacer de tracer son adresse ip et de la faire parvenir aux autorités compétentes si je venais à avoir des déconvenues avec une personne mal intentionnée qui aimerai me soutirer de l'argent en profitant de ma naiveté et de mon manque de tendresse de toute façon.

Ca a marché pour les trois contacts, elles ne m'ont plus jamais parlé et pourtant, après les avoir signalées en tant que possibles fraudes, je continue de les voir connectées.

Je pense donc qu'il ne serai pas abuser de dire que je pourrai bien me faire escroquer, ils s'en foutent, puisque de toute façon à la base, ce site est en lui même une escroquerie.

Je pense me désabonner immédiatement. Et demander le remboursement de ce que j'ai pu payer. Quelles démarches me conseillez vous?

Ah oui une dernière chose, j'ai eu le plaisir de découvrir Be2 sur une chaine de télévision française (M6)le jour de mon inscription, ce qui avait appuyé la confiance que j'avais en ce site.. merci à eux de m'avoir rendu parano.

J'aimerai savoir si une sorte d'association de consommateurs est montée contre eux car si ce n'est pas le cas, je compte bien en faire une, comme j'ai pu le faire pour la société Ryannair. Au plaisir donc.

# Par chyan58, le 09/09/2011 à 18:26

j'ai malheureusement commis une grosse erreur de touche et de montant, j'ai effectué un abonnement de 1ans a 290 euros le 09/09/2011 a 02h du matin, quand j'ai vus l'erreur après avoir réglé cette somme a 02h45 j'ai annulé et désactivé le compte, j'ai donc reçus un mail me confirmant que j'allais être rembourse ,j'ai respecté délai d'annulation avant 7jours autorisé selon la lois.

j' ai donc le jour même fais une lettre recommander avec accusé de réception. depuis ce jours je me suis pas retournée ni réactivée le compte, BE2 ne veux plus me remboursé alors que je n'ai pas dial et même fais des rencontre sur leur site. je désire savoir quel sont les moyens don je dispose pour obtenir un remboursement

# Par Internaute74, le 10/01/2012 à 12:16

Bonjour, HELP

Je viens de lire ces messages concernant BE2 et me voilà au début d une galere semble il ? Je me suis inscrit pour 3 mois sur be2 CH ( suisse ) prelever environ 250 euro ( 3 fois 100 Francs Suisse ) j habite à la frontière coté France voila pourquoi.

Ainsi je voudrai me désinscrire rapidement, étant enrengistré le 23/12/11 puis je le faire avant

les 14jours de fin de contrat?

Merci de m indiquer l' Adresse, la maniere de proceder et les piège à eviter, ceux ci dans la maniere légal.

Merci beaucoup

# Par Jéré, le 01/11/2012 à 21:02

Je confirme: NE VOUS ABONNEZ PAS SUR BE2!

Ils ne respectent pas leur engagements de moyens : soi disant présent dans 35 pays, ce qui est faux. En plus ils t'annoncent des millions d'utilisateurs sur leur page d'intro, mais une fois connecté tu te rends compte que tous les profils sont floutés!

Où est l'obligation de moyens? Un commerçant a une obligation de moyens. Or, il y a mensonge manifeste.

Qui souhaite porter plainte pour escroquerie, abus de confiance et publicités mensongères? On gagnerait le procès.

Enfin, une simple résiliation par la poste est-elle suffisante, ou bien faut-il absolument passer par un A/R?

# Par Internaute06, le 04/11/2012 à 16:45

# Bonjour,

Je suis un cas de litige en plus, j'ai souscrit à l'offre promo à 10€ pour un mois, j'ai résilié par fax après les fameux 14 jours (donc trop tard d'après le "contrat") et j'ai suspendu mon compte. Ils m'ont prélevé dans les 150 euros le mois suivant, j'ai immédiatement fait opposition, l'argent est revenu sur mon compte. J'ai aussi bloqué ma CB. Depuis 2-3 mois je reçois des mails de cet huissier de intrum Justitia, des mails que j'ignore.

Je ne sais pas ce qu'il va se passer maintenant, concrètement que peuvent-t-ils? Est-ce que je continue à les ignorer ou dois-je procéder à des démarches, plaintes, etc...? Merci de votre avis/expérience!

# Par Moldovalak / Joël, le 16/11/2012 à 16:06

#### Bonjour,

Je me suis inscrit le 14/11/2012 et constatant que le service n'était en aucun cas à la hauteur de ce qui était anoncé, j'ai envoyé un mail le 15/11/2012 pour résilier l'abonnement Premium sur 6 mois : réponse, j'ai soit-disant utilisé le service donc il n'est plus remboursable : j'ai renvoyé un mail leur intimant l'ordre de me rembourser en m'appuyant sur le droit de rétractation dans le délai des 7 jours (Article L121-20 et L121-20-1 du code de la consommation française) ...

J'attends fermement leur réponse .... une véritable arnaque que ce site, il devrait être

purement et simplement interdit !!!!

Joël

# Par **SOMAGE**, le **24/11/2012** à **13:28**

paris le 24/11/2012 bonjour,

je confirme, SITE BIDON SURTOUT NE VOUS INSCRIVEZ PAS CE SONT DES VOLEURS. en effet, je me suis inscrite il y a 6 mois (150E),et tout de suite comme joël je me suis rendu compte de l'arnaque. j ai voulu me faire rembourser il m ont répondu que s était trop tard car j avais utiliser le service.

le comble pour trouver le chapitre résiliation, il vous faut cliquer au moins 10 pages avant d arriver au chapître en question. ils vous demandent de faxer le formulaire de résiliation. mais tout le monde ne possède pas un faxe. ATTENTION un simple clique sur résiliation NE SUFFIT PAS. j ai choisi la poste avec A/R et grâce à vos témoignages, je vais aussi prévenir ma banque en espérant qu ils ne tenteront pas un prélèvement automatique. je suis dégouté de ne pas avoir connu ce forum avant mon inscription BON COURAGE à tous

# Par Oumy, le 08/01/2013 à 12:28

bonjour Moi aussi je me suis fait arnaquer, et je suis bie contente d'être tomber sur ce site, je lâcherais pas l'affaire maintenant que je sais que je suis dans mon droit!

J'ai pris un engagement 1 ans mi-décembre 2011, avec renouvellement automatique ( mais je ne m'en souvenais plus). J'ai fait opposition sur ma carte car entre temps, je l'ai perdue. Donc Aujourd'hui ils me disent de mettre à jour mes coordonnées bancaire, sans quoi il m'attaque e justice. Ils n'ont répondu qu'une seule fois à mes mails et reste en silence. Sa sent l'escroquerie de loin et merci davoir évoquer la loi chatel, et le droit de résiliation ect.... Ils vont m'entendre!!!!!

# Par Anonim, le 17/01/2013 à 09:20

Bonjour, j'ai eu le tort de vouloir tester le service payant pour pouvoir répondre aux messages que de nombreux prétendus utilisateurs m'ont envoyé dès mon inscription au site (quel succès!). En effet, avec le service gratuit, on ne peut pas envoyer de message... Evidemment, à peine mes messages envoyés (et donc mon inscription payante "validée"), pfuit, envolés les messages et les contacts intéressants. Je me suis alors renseigné (un peu tard...) sur le web et me suis rendu compte de l'arnaque dans laquelle j'étais tombé. Leur contrat est très vicieux : selon eux, dès que vous avez envoyé un message, vous ne pouvez plus vous rétracter, ce qui me semble contraire au droit de rétractation usuel français. Résumons donc le problème :

1) Ils ne répondent jamais à vos mails 2) Ils ne répondent pas non plus à vos demandes écrites avec AR 3) Ils exercent une forte pression sur les forums (en particulier anglophones)

pour tenter de supprimer toute critique 3) Ils vous réabonnent automatiquement (et vu qu'ils ne répondent pas aux AR, je pense qu'il va falloir que je change de CB pour les empêcher de retirer l'argent de mon compte) 4) Ils vous renvoient sur Intrum Justitia si vous refusez de payer.

Ils ont de plus une excellente politique de com : sur google, lorsque vous tapez "arnaque be2", vous commencez par tomber... sur leurs propres blogs, quel cynisme !

Ce n'est pas par hasard si je suis tombé sur eux: naïf et ne connaissant rien aux sites de rencontres, j'ai choisi celui qui semblait le plus côté : quelle erreur ! Ce sont simplement les plus efficaces en termes de com.

J'aimerais savoir si ceux qui ont posté sur ce forum ont finalement réussi à régler leur problème, et si oui, quelle est la meilleure façon de s'y prendre ? Il y a-t-il un organisme que l'on peut contacter pour ce genre de problème ?

# Par Marie84, le 10/02/2013 à 18:40

# bonjour

Les sites de rencontre!!!

Quelle arnaque...

Je me suis inscrite sur be2 02.02.2013 et pris un abonnement et demander la résiliation le 07.02.2013.

Car des pseudo contact avec quasiment les mêmes textes des types qui prennent des noms différents avec des photos de star...et j'en passe...on voit les mêmes choses sur meetic et meetic affinity ou je n'ai pas pris d'abonnement...

J'ai demander la résiliation et me suis désinscrite de be2 qui m'a confirmé cette résiliation...Mais surprise pour 5 jours sur ce site ou je n'ai fait aucune rencontre sauf des messages en veux tu en voilà sans photos...on m'a prélevé 155.40 EUROS SUR MON COMPTE!!!

J'EN DEMANDE POLIMENT LE REMBOURSEMENT ETANT DONNE QU'EN PLUS ON A UN DELAI DE 14 JOURS DE RETRACTATION...

IE SYSTeME AUTOMATIQUE de contact DE BE2 VOUS RePONDS ...VOUS ÊTES RESILEE...

MAIS ENCAISSE UNE SOMME DISPROPORTIONNEE...

IMPOSSIBLE DE TROUVER UN NUMERO DE TEL...

comment puis je faire...

merci de vos réponses

# Par chaber, le 11/02/2013 à 07:23

Bonjour, marie84

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par Marie84, le 11/02/2013 à 12:11

#### Bonjour

Je vous exprime toutes mes excuses bien sincèrement.

Mais je suis tellement choquée par ce site que j'en oubli le minimum et j'en suis désolée, vraiment...

Ces sites du reste même non abonné vous empeche de vous désinscrire: Meetic Affinity ne le permet pas, en vous indiquant que votre mot de pass est faux...C'est vraiment un truc de fou!!!Merci pour l'aide et les conseils que vous voudrez bien m'accordez...Mais là je panique!!!!Merci encore et je vous prie d'accepter mes excuses...Vraiment...Cordialement

# Par **LEXMANN**, le **16/06/2021** à **17:24**

bonjour je me retrouve dans une situation similaire je suis allé au bout de mon abonn ement j ai reçu 2 mails de relance entre temps j ai perdu ma cb j ai bloqué le site maintemant je reçois un mail d un service contentieux a Toulouse je bloqué de suite avant la fin de mon abonnement je n ai reçu aucuns mails je ne lisais plus mes mails car il s agit d un site de prostitution masqué j espere que les choses vont se tasser c est tres penible ce racket